

Comptabilité approfondie

Cas SA CHARDONS BLEUS

Objectifs :

Les traitements comptables relatifs à la participation des salariés aux résultats selon les principales affectations possibles.

Pré-requis : Cours et TD sur l'enregistrement des opérations courantes.

Matériel nécessaire :

- Pan de comptes,
- Tableur Excel,
- Sujet sur document ou à l'écran,
- Tableaux vides (documents ou tableaux Excel).

Possibilités d'utilisation :

- Sujet du TD au format Word,
- Tableaux au format Excel,
- Utilisation ou non des tableaux fournis au format Excel,
- Sujet possible pour un contrôle.

Corrigé : Disponible (fichier Excel).

Déroulement :

1°) Comptabilisation de la participation.

2°) Comptabilisation du virement de la participation au compte « résultat ».

3°) Comptabilisation de la constitution de la réserve spéciale de participation.

4°) a) Comptabilisation de l'attribution d'actions de la société par incorporation au capital de la réserve spéciale de participation.

b) Comptabilisation de l'attribution d'actions rachetées en bourse par la société.

c) Comptabilisation de la création d'un fonds de participation.

d) Comptabilisation du versement des fonds sur un plan d'épargne d'entreprise.

e) Comptabilisation de l'achat d'actions de SICAV pour un montant équivalent à la participation puis attribution aux salariés.

f) Comptabilisation de la création d'un fonds de participation avec indisponibilité pendant 8 ans, en cas d'absence d'accord.

5) Comptabilisation du déblocage des droits acquis.

Durée :

Environ 1 heure selon les supports utilisés et niveau d'autonomie de l'étudiant.

TABLE DES MATIERES

1. Enoncé.....	3
2. Travail à faire.....	3
3. Document.....	4
4. Annexe.....	5

1. Enoncé.

La société anonyme Chardons Bleus emploie 120 salariés.

Elle est tenue de distribuer à ses salariés une participation aux bénéfices.

Son capital est composé de 100 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 50 €.

Pour l'exercice clos le 31 décembre N, le montant de la participation s'élève à 142 614 €.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mai N+1 a approuvé cette participation.

Le taux des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvements sociaux divers) s'élève à 12 %.

On vous communique les documents et annexes suivants :

- Document : Hypothèses d'affectation de la réserve spéciale de participation (RSP).
- Annexe : Bordereaux de saisie – Journal unique – Années N et N+1.

2. Travail à faire.

1°) Comptabiliser la participation au 31 décembre N.

2°) Comptabiliser le virement de la participation au compte « résultat » au 31 décembre N.

3°) Comptabiliser la constitution de la réserve spéciale de participation au 15 mai N+1.

4°) Présenter les enregistrements comptables pour :

- a) L'attribution d'actions de la société par incorporation au capital de la réserve spéciale de participation sur la base d'une valeur de 125,50 € par action.
- b) L'attribution d'actions rachetées en bourse par la société. Il est envisageable d'acheter 1000 actions au cours actuel de 130 €.
- c) La création d'un fonds de participation dans l'entreprise.
- d) Le versement des fonds sur un plan d'épargne d'entreprise.
- e) L'achat d'actions de SICAV pour un montant équivalent à la participation puis attribution aux salariés.
- f) La création d'un fonds de participation avec indisponibilité pendant 8 ans, en cas d'absence d'accord.

5) Présenter les enregistrements comptables pour le déblocage des droits acquis au titre de l'exercice N.

3. Document.

Hypothèses d'affectation de la réserve spéciale de participation (RSP)

Pour l'affectation de la Réserve Spéciale de Participation, après prélèvements sociaux, plusieurs hypothèses sont envisageables :

- a) Attribution d'actions de la société par incorporation au capital de cette réserve sur la base d'une valeur de 125,50 € par action.
- b) Attribution d'actions rachetées en bourse par la société.
Il est envisageable d'acheter 1 000 actions au cours actuel de 130 €.
Les frais d'achat de titres s'élèveraient à 2 000 €HT.
- c) Création d'un fonds de participation dans l'entreprise
- d) Versement des fonds sur un Plan d'Epargne d'Entreprise
- e) Achats d'actions de SICAV pour un montant équivalent à la participation puis attribution aux salariés
- f) Création d'un fonds de participation avec indisponibilité pendant 8 ans, en cas d'absence d'accord.

L'affectation retenue sera réalisée le 15 juin N+1.

4. Annexe.

Bordereau de saisie - Journal unique Année N - SA CHARDONS BLEUS						
N°	Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1				Participation de l'exercice		
2				Virement en charges pour solde du compte		
Totaux						

Bordereau de saisie - Journal unique Année N+1 - SA CHARDONS BLEUS						
N°	Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
3				Constitution de la réserve spéciale de participation		
4a				Augmentation de capital en valeur nominale par création d'actions		
4b				Rachat en bourse de 1 000 actions		
4b				Attribution des actions		
4c				Création d'un fonds de participation dans l'entreprise		
4d				Versement des fonds sur un plan d'épargne entreprise		
4e				Achat de SICAV		
4e				Attribution des SICAV aux salariés		
4f				Création d'un fonds de participation		
5				Déblocage des droits acquis au titre de l'exercice N		
Totaux						